

QUATRIÈME PARTIE

VERS UN MANDAT RÉGIONAL POUR LA ZONE FRANC ?

14 LA DÉVALUATION DU FCFA

LA CONTROVERSE SUR LA DÉVALUATION DU FCFA

La crise qui a conduit à la dévaluation du Fcfa s'explique par plusieurs facteurs. La principale cause à court terme réside dans la déstabilisation du marché monétaire de la Zone Franc, due à l'évasion massive des capitaux entre 1991 et 1993 et dans la rupture du dialogue, donc des financements extérieurs avec les bailleurs de fonds dont l'intervention est coordonnée par le couple Fmi/Banque Mondiale. Cependant les fondements de la stabilité monétaire ont été structurellement sapés par l'incapacité des pays africains membres à supporter seule la politique du Franc fort, consécutif à la récession qui y sévit depuis le second choc pétrolier. Les contre performances dans la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel sans le taux de change ont aggravé la situation dans la Zone Franc.

Les justifications avancées pour le changement qui a affecté le régime de changes sont cependant contradictoires selon qu'elles proviennent des pays membres, de la France, du Fmi, de la Banque Mondiale, de la Cea et de l'Union européenne. C'est à croire qu'il ne s'agit pas de la même monnaie. Elles ont été suffisamment commentées par les médias pour qu'on se contente de les résumer ici.

Les pays africains membres avancent en général, comme cause principale, la crise des finances publiques, généralement attribuée à l'assèchement des flux d'aide extérieure et son corollaire, l'accumulation des dettes intérieures et extérieures. Pourtant, la situation n'était pas singulièrement différente quand en Juillet 1993 une délégation de Chefs d'États africains s'est rendu France pour s'assurer des intentions françaises de ne pas pencher pour la dévaluation. Un mois plus tard un contrôle de changes a été établi entre les Pays membres de l'Umoa et l'extérieur, suivi en Novembre par les pays de la Zone Beac. Il est néanmoins clair que ces restrictions aux changes ont eu une incidence en accélérant le dénouement du 11 Janvier. Dans le contexte de convertibilité totale avec le Franc, il était tout à fait illusoire d'empêcher les spéculateurs et les acteurs du marché des changes de la Zone Franc de soupçonner une modification de la parité. En fait, dans de nombreux milieux ce n'était qu'un secret de polichinelle. Les différentes mesures prises donc dans l'intervalle sont apparues comme insuffisantes pour résister à la pression de l'environnement de l'aide internationale. Mais parmi les pays africains à prendre position pour la dévaluation, seule la Côte d'Ivoire s'est exprimée sans ambiguïté sur la question.

Selon le Fmi, les termes de l'échange se sont détériorés de 30% tandis que le taux de change effectif s'est apprécié en terme réel de 10% par an environ de 1986 à 1991. De plus, pendant la même période le revenu moyen par habitant a baissé de 3% par an. Ces déséquilibres profonds, et touchants tous les domaines, justifient l'ajustement externe.

Quant à la Banque Mondiale, sans contredire celle du Fmi, avance comme argument principal l'effritement de 50% de la compétitivité extérieure des pays africains de la Zone Franc au cours des années 80, parallèlement à la détérioration des termes de l'échange. Face à l'ampleur la crise économique, financière et sociale, la dévaluation apparaissait donc comme la seule stratégie possible pour

poursuivre les efforts d'ajustement. Mais en l'absence d'indicateurs permettant de déterminer la distorsion du taux de change réel il n'était pas possible d'apprécier le taux d'équilibre. Seulement une comparaison avec un groupe de référence composé de pays en développement non africains permet de comparer l'ampleur de la dégradation du taux de change réel entre 1980 et 1990 soit de 60% pour le groupe témoin et seulement de 5% , parfois même une appréciation positive pour certains d'entre les Pays membres de la Zone Franc.

Variation du Tcer , 1980-1990/91, en %

Positive :

Bénin	10,8	Burkina	10,3	Côte d'Ivoire	2,8
Gabon	7,8	Mali	10,8	Niger	28,6
Centrafrique	9,1	Tchad	18,8	Togo	9,7

Négative :

Cameroun	-18,4	Congo	-9,2	Sénégal	-4,0
----------	-------	-------	------	---------	------

Reste :

Guinée Équatoriale	Comores
--------------------	---------

Source : Manque Mondiale: L'ajustement en Afrique; 1994

La baisse des revenus par habitant de 40% au cours des sept dernières années, un déficit budgétaire cumulé dépassant en Francs 9 350 Milliards, soit dix fois l'aide budgétaire apportée par le France ont fini par rendre coûteux le régime de change convenu en 1948.

Pour la France, ce sont les dévaluations cumulatives ou réparatrices des pays africains hors Zone Franc qui sont à l'origine de la perte des avantages que procurait le régime de change. De dérapages des finances publiques en déficit des comptes d'opérations, les avoirs extérieurs et le crédit à l'économie ont baissé en conséquence. Avec un taux de croissance de 1% entre 1986 et 1991 contre 3% pour les autres pays africains, il était devenu hasardeux de continuer de supporter les déficits de certains pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Gabon, en plus des fins de mois des fonctionnaires . La fuite des capitaux est aussi une raison invoquée par la France, estimée à 3 Milliard en 1991, 4,6 milliard en 1992 et 3,4 pour les six premiers mois de 1993.

Enfin, la position de la Cea a été exprimé avant et après la mesure de la dévaluation. Depuis le 1990, la Cea met en garde les pays membres de la Zone Franc contre les risques induits par la persistance à rattacher leur monnaie au Franc dans le cadre du Sme ainsi que les problèmes de gestion de la parité que cela pose. Pour la Cea, c'est la transmission de la politique monétaire européenne à travers le Franc qui explique les contre performances des Pays membres de la Zone Franc. Pour des pays dont la structure économique est encore peu différenciée et dans un contexte de durcissement des conditions de l'aide et le poids de l'endettement il n'est pas sur que la dévaluation soit le meilleur moyen

de créer les conditions de la croissance. La Cea a donné un avis consultatif sous la forme d'une simulation dynamique des effets macro-économiques de la dévaluation du Fcfa, présenté d'abord à son Comité Technique Plénier en Avril puis à la Conférence des Ministres de la Cea en Mai.

IMPLOSION DE LA ZONE FRANC HÉGÉMONIQUE

En dévaluant de 50% de sa valeur nominale par rapport au Franc français, la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de la Zone Franc ont rompu le principe intangible de la fixité de la parité du Fcfa en vigueur depuis 1948.

Le paradoxe est que cette mesure intervient au moment où la France s'affranchit de la contrainte monétaire extérieure monétaire qui, depuis les années vingt pousse ce pays à dévaluer le Franc en moyenne tous les dix ans et avec lui le Fcfa. Rien que depuis 1948, le Fcfa a fait l'objet de 18 dévaluations ou réalignements sans consultations préalables des autorités monétaires africaines. Cette décision a plus servi à mettre en lumière les zones d'ombre de la Zone Franc et ses archaïsmes.

En fait la Zone Franc manque cruellement de vision stratégique. Depuis 1983, la France transmet aux pays africains les effets négatifs de sa stratégie de désinflation compétitive qui contrecarre toutes les tentatives de diversification, d'ajustement ou d'intégration sous-régionale. La Zone Franc restera un projet d'intégration monétaire à impact limité à cause surtout de sa réticence à toute évaluation, donc à toute évolution. C'est ce projet qui est en train de s'écrouler sous le poids des politiques économiques non appropriées avec son écheveau enchevêtré de onze accords, conventions et traités multilatéraux et quatorze accords bilatéraux de coopération.

Le show politique, médiatique et intellectuel que la France a imposé au monde, durant toute la période avant et après la dévaluation du Fcfa, n'avait aucune raison d'être, sauf constater cet écroulement. Les Chefs d'État réunis pour la circonstance n'avaient aucune compétence, juridiquement actée pour prendre une résolution et encore moins une décision sur l'organisation de la Zone. C'est pourquoi ils se sont contentés d'une déclaration qui ne précise nulle part qui a décidé de dévaluer. Selon la Constitution de ce pays, seul le Président de la République française a pouvoir de modifier la parité du Franc et celle de ses produits dérivés. D'où la précaution du Ministre français de la Coopération de le citer en premier lieu, dans son discours d'ouverture, quitte à présenter, dans sa déclaration finale, la décision comme une initiative des Chefs d'États africains.

Le modèle hégémonique entre dans sa période de déclin à force de servir une vision étriquée et limitée aux intérêts de quelques opérateurs économiques français. Par manque d'ambition, il ne peut plus capturer toutes les énergies des autres acteurs et ainsi permettre l'émergence d'un projet intégrateur. Le contexte des années 45 et le profil juridico-politique et militaire des concepteurs de l'époque ne pouvait générer que cette vision hégémonique de la Zone Franc. La dernière réforme de 1974 devait bâtir un ensemble qualifié d'indestructible face à

toutes les options et les décisions que pourraient prendre les États. On ne saurait mieux illustrer le mythe de l'organisation définitive, de la cohérence unique de la rationalité absolue et parfaitement construite, en parfaite contradiction avec la démarche de construction du Système monétaire européen.

Dans le cas de l'élargissement à d'autres pays africains, l'exception équato-guinéenne a surtout servi à confirmer la règle. Pour l'approfondissement aux dimensions politiques et économiques il aura fallu attendre 1994 pour que le projet Uemoa voit le jour. Ce manque de clairvoyance est encore plus étonnant quand on sait le nombre de laboratoires d'économie et de *think tank* français dont la Zone Franc est le fonds de commerce.

Le modèle hégémonique est aussi en train de céder sous la pression conjointe du Fmi et des États africains. Mais ce qui s'est passé les 10 et 11 Janvier illustre aussi la difficulté des pays membres à s'accorder sur la nouvelle stratégie compétitive et à mettre en place le nouveau modèle d'organisation co-responsable, avec tous les conflits d'approches et les problèmes de leadership que cela pose.

L'effondrement de la Zone Franc a été précipité par le manque de clairvoyance sur l'impact négatif, enregistré ou potentiel, des stratégies macro-économiques mise en oeuvre hors de l'Afrique et d'abord en France. La présence du Fmi à la réunion ne se justifie que par sa capacité à combler ces lacunes.

La politique de désinflation compétitive adoptée depuis 1983, , maintient les marchés des pays africains dans un état de totale captivité. Par cette méthode d'ajustement, la France a bloqué plus d'une perspective de transformation structurelle dans les pays africains, ne leur laissant comme alternative que la dévaluation du Fcfa. C'est le même scénario qui a affecté les maillons faibles du Système monétaire européen (Livre, Peseta, Lire), en Septembre 1992 les obligeant à dévaluer de 19 à 25%. L'ancrage du Franc Français dans la bande étroite de fluctuations depuis 1987 a fait le reste. Cet ancrage s'est traduit par un changement de facto du mode de stabilisation du Fcfa, avec pour effet la propagation d'une conception de la stabilité des prix et de l'ordre monétaire typiquement germanique, incompatible avec la culture politique et économique des pays africains francophones.

L'implosion du Fcfa était dans ces conditions programmée, tant que la politique du Franc fort excluait toute possibilité de dévaluer ce dernier. Malheureusement, le Franc Français n'y échappera pas non plus et on peut faire le pari que la sous-évaluation du Dollar - consécutive au redressement de la compétitivité des États Unis depuis les accords du Louvre en 1987 et qui atteint le chiffre record de 25,6% en 1992, risque de provoquer une dévaluation nominale du Franc Français de l'ordre de 20%²⁷ . En effet les avantages tirés de la politique de désinflation compétitive ont été sérieusement érodés par les dévaluations réussies en Italie, en Espagne et en Grande Bretagne. Les pays africains devront se préparer à cette éventualité qui va réduire à néant tous les sacrifices qu'ils viennent de consentir.

On ne saurait non plus nier le rôle des États africains membres, du fait de leur tendance à mettre l'accent sur des manoeuvres tactiques pour la capture de l'aide bilatérale. Cette tendance a conduit au semi-échec des principales locomotives africaines (Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Sénégal) à s'approprier une part du leadership de la Zone et a donné l'impression que les responsables africains n'étaient pas suffisamment préparés pour assurer leur responsabilité dans la gestion du leadership.

À présent que la concurrence est ouverte entre ces pays, c'est à qui saura le mieux se démarquer en tant que porteur d'un projet d'intégration. Un pays comme le Sénégal, entouré par le plus grand nombre de pays à monnaies inconvertibles, il a tout intérêt à défendre le projet Cedeao, étant entendu qu'il faudra simultanément le rendre compatible avec le projet Uemoa et donc améliorer sa conception et attaquer le marché du Nigeria. Par ce biais, il sera plus facile d'influer sur le changement des règles de fonctionnement de la Zone Franc pour en faire une Zone Fcfa dotée de procédures multilatérales de coordination des politiques, de convergence des performances économiques et de surveillance bancaire.

Au fond le principal défi auquel le régime monétaire et financier de la Zone Fcfa en émergence est confronté est de démontrer sa capacité à faire un bon usage de son retard sur le concept multilatéral, pour se dégager du tropisme hégémonique français et adopter une stratégie articulée autour d'objectifs qui visent à renforcer son identité régionale, sa cohérence en tant que projet d'intégration et ses règles de base en les adaptant au nouveau contexte de la Communauté Économique Africaine. Encore faut examiner d'un peu plus près la portée des changements survenus en Janvier 1994.

15 AMPLÉUR DES CHANGEMENTS
SURVENUS EN JANVIER 1994²⁸

LES CHANGEMENTS INTERVENUS EN JANVIER 1994

Le régime monétaire de la Zone Franc est entré depuis le 11 Janvier 1994 dans une phase nouvelle à la suite de trois changements mais auxquels on n'a pas accordé la même importance : il s'agit de la dévaluation du Fcfa, de la fixation d'une parité uniforme pour 13 États et de l'apparition de nouvelles obligations dans la participation des pays africains aux décisions stratégiques concernant la gestion de la zone monétaire.

D'abord l'ajustement du taux de change nominal survenu après un demi-siècle de parité fixe. Parité fixe du Fcfa, mais qui a du subir dix huit dévaluations et réalignements du Franc sans aucune consultation préalable des autorités monétaires de la Zone. Ensuite l'ajustement de la parité dans un cadre régional par la fixation d'un taux uniforme pour 13 pays et par la coordination des politiques macro-économiques en vue de poursuivre des objectifs communs de lutte contre l'inflation (5% et 10 % par sous ensemble en 1995) et de taux de croissance de 4 - 5% en 1995. Enfin l'acceptation d'un nouveau système décisionnel qui étend les obligations des États Africains membres, à la gestion des décisions touchant la parité et à l'exercice de la responsabilité dans la mise en oeuvre du processus d'ajustement. Ces obligations vont bien au delà de la participation au mécanisme de changes et à la gestion commune des réserves

Les conséquences du premier changement, c'est-à-dire de la dévaluation, ont fait l'objet d'abondantes analyses et même d'analyses prospectives par certains spécialistes tandis que les implications des deux autres évolutions n'ont pas encore recueillis l'attention voulue.

Toujours en ce qui concerne la dévaluation, les effets directs (sur la dette, le déficit budgétaire, la facture du riz, des médicaments, du pétrole, des biens d'équipements importés) et les effets statiques (création de flux d'échanges à l'intérieur du pays et dans le cadre sous-régional) ont occupé davantage les esprits, compte tenu de la situation d'urgence qu'elle a créée.

Il n'en est pas de même pour les effets indirects (sur la dimension régionale de l'ajustement structurel, sur les stratégies des entreprises qui exportent dans la région et sur le marché régional des capitaux) ni pour les effets dynamiques (possibilités de croissance durable, économies d'échelle, crédibilité de la monnaie Fcfa endogène. En somme les effets sur l'intégration à l'intérieur de la Zone Franc et les effets sur l'intégration régionale n'ont été que partiellement évoqués.

Ces différentes lacunes méritent d'être comblées si l'on veut éviter qu'une logique de fermeture ou de repli des pays de la Zone sur leurs problèmes de gestion de crises ne s'impose, au risque de retarder l'intégration régionale, dans la mesure où cette dernière constitue un instrument efficace d'accélération du développement.

Les changements qui été opérés dans le fonctionnement concret de la Zone Franc suggèrent qu'un nouveau modèle d'organisation est en train de se mettre

en place, non sans certaines difficultés. Parmi ces difficultés figurent en bonne place l'adaptation des textes et des comportements à la nouvelle donne.

Le principe du partage des responsabilités entre la France le Fmi et les pays africains, en ce qui concerne l'ajustement de la Zone Franc étant acquis, il reste maintenant à préciser la nature des obligations qui en découlent pour chaque acteur.

On insistera surtout sur les quatre principaux points de frictions potentiels suivants: à savoir le principe de la parité fixée irrévocablement, l'étendue de la garantie de la convertibilité, le degré d'ouverture des pays membres, et les conditions de la participation des pays tiers.

- . La fixité irrévocable de la parité du taux de change avec le Franc :

Cette monnaie perd de plus en plus ce qui faisait son identité, car son évolution est maintenant largement déterminée par celle du Mark à l'intérieur du Sme. Par ailleurs le Sme se trouve dans une période de transition difficile, en tout cas pleine d'incertitudes et de risques pour la stabilité de la Zone Franc. Il est permis de redouter dès à présent les conséquences d'une attaque spéculative prochaine du mécanisme Sme et surtout du Franc dont le maillon faible c'est à dire le Fcfa a à son tour cédé sur la pression du marché.

- . La garantie de la convertibilité :

Elle est illimitée mais exclusivement pour les opérations commerciales libellées en Franc. En contrepartie, les pays africains mettent en commun leurs réserves de change dans les comptes d'opérations et la France exerce un droit de veto sur les décisions stratégiques. Mais comme la contribution française à l'ajustement est appelée à baisser de plus en plus et à mesure que le Fmi et d'autres bailleurs de fonds prennent le relais, ces principes vont se révéler contraignants à l'avenir si ils ne sont pas modifiés; mais la question du statut et des compensations pour le prêteur en dernier ressort restera toujours posée, tant que les pays maintiendront leur union monétaire.

- . Le degré d'ouverture des pays africains de la Zone franc :

Il est important entre les pays mais réduit à l'extérieur, surtout depuis les décisions des autorités monétaires prises en Août 93 de suspendre le rachat des billets Fcfa et d'augmenter les coûts de transactions. Cette faible ouverture sur l'extérieur réduit les gains potentiels que les pays peuvent tirer de l'appartenance à une zone monétaire qui cherche le soutien du Fmi.

- . La participation d'autres États africains à la zone monétaire :

La motivation des autres pays à participer à la Zone Franc ne pourra se renforcer que si le Fmi devient plus entreprenant à leur endroit et réussit à les

convaincre des gains potentiels de cette participation. La question du prêteur en dernier ressort se posera inévitablement si la présence de la France est perçue comme l'expression d'une volonté de renforcer sa position.

Ainsi donc, en surmontant les difficultés du passage d'un régime monétaire hégémonique à un régime monétaire où les responsabilités sont partagées la Zone Franc peut faire face à son avenir à moyen terme en se posant deux questions :

· Sous quelles conditions l'intégration entre les 14 pays africains membres en sortira t-elle renforcée? En d'autres termes comment coexister dans ce nouvel habitat monétaire?

· Comment faire de la Zone Franc un projet d'intégration régionale ouvert aux autres projets, éventuellement capable de les entraîner plutôt qu'une zone fermée sur elle même au risque de se scléroser?

Avant de répondre à ces deux questions il convient de souligner quelques-uns des facteurs explicatifs de cette transformation en cours de la Zone Franc.

Ces facteurs sont au nombre de quatre, mais peuvent être regroupés approximativement, compte tenu de leur dimension monétaire ou géostratégique.

Facteurs monétaires

Parmi ces facteurs, on s'intéressera surtout à ceux qui affectent les systèmes financiers et le pouvoir d'achat des monnaies : la globalisation financière d'une part et la compétitivité mesurée par les indices du taux de change réel et nominal d'autre part. Ces facteurs vont largement déterminer l'organisation interne de la Zone Franc, dans les années à venir en la forçant à adapter les règles de changes, les règles de coordination, le processus de prise de décision ainsi que les institutions monétaires.

Avec la globalisation financière, le dernier mot revient maintenant aux marchés. La Zone franc en a fait à son tour l'amère expérience, car c'est cette globalisation qui a facilité l'évasion massive des capitaux (environ 4.000 Milliards de Fcfa) avec comme conséquence le creusement des déficits budgétaires (1.374 Milliard de Fcfa dont 3/4 pour deux pays seulement Côte d'Ivoire et Cameroun).

L'objectif de compétitivité poursuivi par toutes les nations requiert la mise en œuvre de politiques macro-économiques et structurelles axées sur le marché monétaire et la concurrence. La tendance a été jusqu'ici d'utiliser l'instrument de la dévaluation pour résoudre le problème de la dette et du déficit et les subventions pour renforcer les entreprises. Nombre de pays africains hors Zone Franc ont expérimenté à leur dépend ces politiques sans que la compétitivité soit au rendez-vous. Selon les estimations de la Banque Mondiale la productivité totale des facteurs pour toute l'Afrique et sur une longue période (1960-1987)

est égale à zéro²⁹. Ces médiocres performances les excluent du processus de création de richesse et de croissance et en même temps qu'elle donne plus de relief au rôle du Fmi dans l'assistance technique pour la conception des politiques de développement de la compétitivité des économies africaines, à travers la recherche de taux de change réel d'équilibre et de la stabilité.

Facteurs géostratégiques

La responsabilité de la Triade et le phénomène des blocs commerciaux régionaux en constitution sont les principaux facteurs géostratégiques qui vont quant à eux déterminer la dynamique de l'intégration entre la Zone Franc et les autres projets communautaires.

Avec la tripolarisation, les acteurs de la Triade (États Unis, Japon, Europe) seront appelés à assumer davantage de responsabilités, aussi bien dans le développement mondial (human and sustainable development), que dans la construction de la paix (peace building) et le maintien de la sécurité et de la stabilité (peace making). Ce nouveau rôle implique que l'Europe - et donc la France - joue pleinement le jeu trilatéral, conçu comme une étape vers l'organisation d'un système multipolaire et doté d'institutions supranationales fortes et équilibrées. Cette évolution autorise à penser que l'Europe devra nécessairement exercer un rôle d'entraînement de son environnement proche, y compris de l'Afrique.

La régionalisation(ou l'intégration régionale) est caractérisée en Afrique par l'adhésion des pays à des projets comme la Cedeao, la Cea et les accords Cee/Acp, malgré les échecs du passé. En effet la régionalisation n'a pas perdu de son intérêt en Afrique, bien au contraire, les pays accordent de plus en plus une grande importance aux conditions qui en assurent le succès. Et parmi ses conditions figurent désormais en bonne place le maintien et le renforcement de l'axe Nord Sud (Europe-Afrique)

OPTIONS POUR LA ZONE FRANC

Maintenant que le cadre stratégique qui guide l'évolution du régime monétaire de la Zone Franc est fixé il est possible de définir les options, en réponse aux deux questions posées plus haut. On se limitera à trois options.

La première option est cohérente avec les tendances lourdes d'évolution, d'une Zone Franc articulant l'Afrique et l'Europe, à travers la Zone Ecu, dans un monde économiquement intégré et qui procure - dans le meilleur des cas - des gains de bien être aux pays et aux populations africaines; c'est l'option qui conduit à l'organisation d'un vaste marché, d'une vaste zone de libre échange Nord - Sud.

La deuxième option possible est celle d'une Zone Franc qui intègre certains pays ou regroupement de pays voisins de l'Afrique Centre Ouest (Cedeao et Cedeac) sans modifications importantes des mécanismes actuelles; c'est l'option

de la régionalisation, à partir des acquis de l'intégration monétaire de la Zone et où la France garde l'initiative, justifiant ainsi ses ambitions régionales.

. La troisième option est celle de l'éclatement, sous le poids des ajustements tant dans la Zone Franc qu'au niveau du Sme; éclatement au profit d'un régime monétaire plus flexible ou les pays retrouvent leur souveraineté monétaire. Cette option marque l'irruption des monnaies des pays qui ont une vocation potentielle de puissance régionale (Nigeria, Zaïre?), qui pourraient éventuellement absorber quelques-uns pays polarisés.

Chacune de ces options se justifie par la capacité du modèle d'organisation en émergence dans la Zone Franc à fonctionner bien, passablement ou médiocrement.

Les conditions du bon fonctionnement de la nouvelle Zone Franc sont simples à énumérer mais difficiles à remplir dans la pratique . On en citera deux parmi les plus importantes :

Les pays africains membres acceptent les coûts de la dévaluation. Les Gouvernements réussissent à faire payer la note de façon équitable à toute la population, à montrer clairement qu'ils en assument la responsabilité. Ils poursuivent la coordination de leur stratégie d'ajustement. Encore faudrait savoir comment les coûts de la dévaluation ont été ventilés entre les pays pour identifier ceux (les Pma?) qui payent pour les autres pays, du fait de leurs mauvaises performances économiques ou de leur habileté à externaliser ces coûts (Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo...). Les chefs d'États doivent aussi assumer ouvertement la décision, une fois digéré le sentiment d'avoir été pris au dépourvu. Il faudra enfin attendre de voir le contenu des programmes d'ajustement et avoir la certitude qu'il existe bien un cadre régional dans lequel ils s'insèrent et que ces programmes sont entièrement appuyés par le Fmi.

Les institutions de la Zone Franc sont réformées pour gagner en crédibilité et en solidité. C'est à cette condition que les pays exercent pleinement leurs responsabilités. Il va de soit que le Fcfa devra émerger comme une véritable monnaie et ne plus rester un dérivé du Franc. Simultanément la gestion des réserves de change (des comptes d'opérations) est assurée par une Banque Centrale ou un Institut monétaire regroupant la Bceao et la Bceac. Le marché interbancaire africain est organisé et des normes de surveillance commune sur l'ensemble de la Zone sont conçues. La création de l'Umeoa peut paraître à cet égard insuffisante, d'autant qu'il n'est pas sûr que cette union puisse préserver la Zone Franc d'une rupture entre les deux sous ensembles qui la constituent.

Une réforme institutionnelle de cette envergure ne peut d'ailleurs que conforter la France, qui ne sera plus accusée par ses partenaires de préserver un pré carré ou de pratiquer une concurrence déloyale. Cette réforme en profondeur lui permettra en même temps de jouer pleinement son rôle de quatrième puissance mondiale en la libérant des liens bilatéraux hérités de l'époque coloniale.

Que l'une ou l'autre de ces conditions soit remplie partiellement ou pas du tout, la Zone Franc risque d'emprunter un chemin plus ou moins plein d'incertitudes, car les changements auront été initiés de l'extérieur, en réponse à des préoccupations qui ne sont pas celles des pays membres. Il en va ainsi pour la deuxième option où la Zone Franc, sans une modification substantielle de ses règles, intègre d'autres pays ou groupe de pays. Cette option permet à la France de jouer un rôle prépondérant, sans être à l'abri de contestations.

Avec la troisième option, l'éclatement de la Zone Franc sanctionne l'incapacité temporaire de gestion des pays africains membres, du Fmi et de la France, face aux contraintes de l'environnement international qui ont tendance à exclure les pays africains du processus de globalisation, tout en leur faisant supporter intégralement les coûts de cette exclusion par la rupture avec leurs voisins et l'isolement. Elle marque aussi l'irruption de modèles concurrents d'intégration à partir des futures puissances régionales telles que le Nigeria ou le Zaïre.

Il faut souligner enfin que l'émergence du modèle de gestion co-responsable de la Zone Franc constitue une étape, certes pleine d'incertitudes, vers un système où les obligations et les responsabilités des États sont pleinement assumées pour faciliter la constitution d'un ensemble régional plus vaste, plus symétrique et mieux articulé au monde. Les impasses ne manquent pas avant d'emprunter ce chemin. La réforme sans tarder du régime monétaire et des institutions de la Zone Franc pour les mettre à même d'anticiper les crises à venir, sera de nature à permettre le passage vers un régime plus conforme aux évolutions en cours dans l'organisation du système monétaire mondiale.

16 VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS
EURO-AFRICAINS³⁰

LA DIMENSION RÉGIONALE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE

La Conférence des Chefs d'États et des Gouvernements des pays membres de la Zone Franc, par la fréquence de ses réunions, peut-elle laisser espérer, sinon l'émergence d'une véritable politique d'ajustement structurel régional, du moins la promotion d'une initiative tendant à arrimer la région Afrique Centre - Ouest à l'Union Européenne, à partir de la Zone Fcfa. Après le triple changement qui vient d'affecter le régime de change, le régime de la coordination et le processus décisionnel au sein de la Zone Franc, on est en droit d'espérer de nouvelles orientations pour progresser dans ces directions.

Bien que la reprise du dialogue avec les bailleurs de fonds soit effective, force est de constater que le débat sur l'ajustement structurel régional, en particulier les obstacles structurels à la croissance qu'il convient d'éliminer, n'est envisagé qu'en terme encore vague. L'attention s'est portée davantage sur les mesures à prendre au plan national pour réduire les coûts de la dévaluation.

Les propositions avancées par les bailleurs de fonds en ce qui concerne la libéralisation des marchés, le rééquilibrage entre le secteur privé et le secteur public, la mise en place de filets de protection sociale et la réforme du système financier, dans le cadre des stratégies globales d'ajustement, sont perçus, dans le pire des cas comme un durcissement des conditionnalités et dans le meilleur des cas comme la contrepartie des financements promis après la dévaluation du Fcfa. C'est dire que pour l'essentiel, on reste dans la même logique contestée, à tort ou à raison, des Programmes nationaux d'ajustement structurel.

En transférant au niveau régional les missions impossibles comme l'organisation du marché financier sous régional et le programme de convergence, on ne fait que souligner le manque d'ambition de l'approche. Pour des pays dont les besoins financiers devraient être satisfaits, au cours des dix prochaines années au moins, en dehors du marché des capitaux, dont le marché intérieur est aussi fragmenté par des barrières tarifaires et non tarifaires et où les facteurs de croissance endogène que sont le capital humain, le capital physique, les technologies et les infrastructures devront être considérablement renforcés, des initiatives plus fortes s'imposent. Du reste la liste des mesures à prendre dans ces domaines n'a même pas encore été établie, malgré tous les efforts entrepris depuis quelques années, dans le cadre de la coopération juridique, monétaire, interbancaire et budgétaire et de la transformation institutionnelle de la l'Umoa et de la Zone Beac.

On n'a pas encore entendu les représentants d'un pays se prononcer clairement en demandant que les négociations prennent en compte les progrès réalisés depuis le 12 Janvier en matière de coordination des politiques monétaires et de la prise de décision, dès lors que les pays ont convenu d'un taux unique et qu'ils en revendiquent la paternité. Une telle initiative aurait permis entre autre de doter la Zone Fcfa d'un cadre de référence macro économique qui définit une stratégie de croissance durable, créatrice d'emploi et non inflationniste.

Monsieur Abdou Diouf Président de la République du Sénégal s'est contenté d'affirmer devant les forces syndicales francophones, que les Pas nationaux n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés en terme de création d'espaces industriels orientés vers l'exportation³¹.

Le Fmi et la Banque Mondiale observent de leur côté une attitude discrète sur la question, laissant planer scepticisme et soupçon sur leur capacité réelle à élaborer un programme de convergence des grandeurs réelles et nominales. D'ailleurs la Commission Économique pour l'Afrique, déclare ouvertement qu'ils n'ont pas de compétence dans ce domaine dès lors qu'ils opèrent par la transposition mécanique de la logique des Programmes nationaux d'ajustement structurel orthodoxes³²

La Cea non plus n'avance pas de propositions concrètes sur la composante nominale de la convergence (prix, coûts, situations budgétaires et des balances des paiements), celle-là qui intéresse plus précisément les pays de la Zone Fcfa et leurs voisins, en dehors de l'agitation des menaces que les dévaluations répétitives, la géométrie variable, et les initiatives transfrontières font peser sur la mise en œuvre du Traité d'Abuja.

Quant à la France, " à l'instigation de laquelle le Fcfa a été dévalué" pour reprendre l'expression de Monsieur Édouard Balladur Premier Ministre, elle n'est pas encore parvenue à se faire une religion sur la nécessité d'un cadre de référence macro-économique régional pour la Zone Fcfa, tant les implications institutionnelles semblent délicates à assumer : abandon du principe hégémonique qui régissait formellement la Zone Franc, dénonciation des accords bilatéraux de coopération monétaire, renégociation des accords et de la garantie de la convertibilité sur une base multilatérale, sous la surveillance du Fmi et sous le regard attentif du nouvel Institut Monétaire Européen.

Dans ces conditions, on ne doit pas être surpris par les déclarations récentes d'éminents experts comme Michel Camdessus³³ et Philippe Jurgensen³³ tendant à nier ou à minimiser les interactions du Système Monétaire Européen et de la Zone Franc. Encore une fois, ils ne font que répéter que c'est aux africains de prendre des initiatives et de choisir librement dans le menu offert par le système monétaire international la solution qu'ils souhaitent.

Une ambiance minimaliste semble ainsi succéder au tonnerre du 12 Janvier. Mais plus grave est cependant l'épais brouillard dans lequel baigne les économistes et les experts, qui pourtant n'ont pas été avares en combinaisons stratégiques, qui ont probablement plus contribué à précipiter la dévaluation qu'à dérouler une vision globale du devenir du Fcfa.

Si la Zone Franc devrait bénéficier d'un regain d'intérêt et faire l'objet d'une revalorisation stratégique, ce serait à l'occasion d'un changement de perspective, qui la remettrait sur la trajectoire encore parsemée d'embûches de Communauté Économique Africaine. A la faveur d'une répartition de compétences, elle pourrait recevoir ainsi, le mandat d'exécuter pour le compte du projet continental le programme d'intégration monétaire, dans ses multiples

dimensions : approfondissement et élargissement en Afrique Centre et Ouest, ancrage sur le Sme et adoption des principes prudentiels du type ratio Cooke et autres éléments pertinents du Code de libéralisation des mouvements des capitaux de l'Ocde.

Les ménages, les entreprises et les administrations des pays membres et limitrophes de la Zone Franc sont encore sous le traumatisme causé par la dévaluation ; certains se demandent sans rire quand va-t-elle finir, comme suite aux années d'euphorie qui ont suivi la période des indépendances. Les questions interdépendantes de la perspective du développement, du modèle de croissance endogène et des stratégies de renforcement de la capacité institutionnelle régionale figurent en bonne place dans tous les traités et accords (Uemoa, Cedeao, Cemac, Ceeac, Cea).

AMORCER UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE ET UN DÉBAT PUBLIC

L'insuffisante volonté politique devient par la force des choses un facteur auto-limitant et fait penser que ces questions restent encore du domaine tabou, en raison de la sensibilité de tout ce qui touche aux rapports franco-africains. L'affaire rwandaise vient le rappeler brutalement. Peut-on aussi raisonnablement penser qu'on a suffisamment débattu de la dévaluation du Fcfa et qu'il convient d'en exploiter maintenant les opportunités, sans commettre un contre sens sur les leçons à tirer des crises récentes du Sme et de la Zone Franc. Il n'est pas suggéré ici de prendre des décisions ou d'ouvrir des négociations mais d'expliquer et d'éclairer les opinions sur la dimension régionale de l'ajustement économique et monétaire. C'est une exigence aussi bien démocratique que managériale dès lors que les citoyens, les entreprises et les administrations deviennent les véritables acteurs de l'intégration régionale.

Une réflexion stratégique s'impose ainsi qu'un débat public à l'échelle des sous régions africaines et à l'échelle euro-africaine. Pour être menée à bien cette réflexion doit se faire en dehors du cadre national, bilatéral, intergouvernemental et continental. Les Programmes d'ajustement structurel, la dévaluation et les stratégies alternatives proposées ont montré les limites de ces cadres. Compte tenu de la faible expérience africaine en matière d'analyse de politique il serait, sous certaines réserves, possible de conduire cette réflexion dans un cadre de la mise en œuvre du Traité de l'Uemoa, si cette dernière parvenait à tirer toutes les leçons des expériences de l'Uem, de l'Umoa et de la Ceao. Cette question sera examinée dans le dernier chapitre.

Une démarche, inédite,, dans le contexte de la Zone Franc et même eurafricain serait certainement plus utile. Il s'agit de confier à une éminente personnalité, appuyée par un groupe de professionnels, l'analyse de politique de l'ajustement structurel régional et de l'initiative monétaire Zone Franc Afrique Europe. Cette démarche quoiqu'assez ambitieuse a fait ses preuves dans les instances onusiennes et européennes, en d'autres occasions de crise complexe au sens politique et intellectuel du terme. Plusieurs problématiques seront examinées séparément et conjointement:

- . Impact de l'ajustement économique en Zone Franc sur les ensembles régionaux
- . Faisabilité de la Zone monétaire africaine arrimée au Sme
- . Définitions des grandes orientations de politique économique pour le Zone Franc
- . Scénarios possibles de la mise en œuvre de la Communauté Économique Africaine à partir de la Zone Franc
- . Stratégie de mobilisation des ressources nécessaires la mise en œuvre des projets économiques sous - régionaux : Uemoa, Cedeao, Cemas, Ceeac.

Investi d'une mission de clarification, de proposition et d'imagination ce groupe serait chargé d'exposer les différentes options et les recommandations sur les performances à réaliser par les différents dispositifs institutionnels.

L'éminente personnalité, désignée par la Conférence des Chefs d'États et de gouvernement de la Zone Franc, et le groupe de professionnels qu'il aura choisi agirait non pas en qualité de représentants d'un État ou d'une Institution, mais compte tenu de leur expérience et capacité de réflexion et d'innovation.

Il serait souhaitable que plusieurs générations s'y côtoient, aussi bien des économistes et que des intellectuels indépendants. Le nombre ne devrait pas dépasser pas six, à condition de refléter toutes les sensibilités des pays et des institutions. Le groupe de travail intégrerait dans sa réflexion les objectifs assignés aux prochaines étapes qui jalonnent la construction de la Communauté Économique Africaine et de l'Union Européenne, ainsi que les résultats des initiatives majeures que sont la Coalition Mondiale pour l'Afrique et le Livre Blanc de la Commission des Communautés Européennes " Pour entrer dans le XXI^e siècle". Le débat public qui s'instaurerait en Afrique Centre Ouest en priorité, dans l'Union Européenne aussi, et au delà, dans les instances régionales africaines et internationales serait enrichi par les recommandations de ce groupe de travail. Ce serait aussi l'une des meilleures manières de tourner la page de la dévaluation.

17 METTRE EN ŒUVRE DU TRAITÉ DE L'UEMOA

UN CADRE DE RÉFÉRENCE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Avec l'entrée en vigueur de l'Uemoa, l'Umoa et l'Afrique de l'Ouest disposent d'un nouvel instrument de renforcement du processus d'intégration économique et monétaire sous régionale. Cette perspective est d'autant plus intéressante que les États membres font face à des problèmes d'ajustement global, consécutifs à la dévaluation du Fcfa et qu'ils se sont engagés dans l'ensemble à restaurer leur crédibilité financière avant l'an 2000.

Toutefois la Commission de l'Ueoma devra au cours de son premier exercice, affronter entre autre les problèmes de définition des conditions et de l'enchaînement de l'action de l'Union.

L'Union monétaire

L'Union monétaire est un acquis irréversible. Le Traité de l'Uemoa prévoit des dispositions transitoires en vue de la révision du Traité de l'Umoa, en temps opportun. En attendant la procédure de fusion, l'Uemoa vient compléter l'Umoa, soumettre les États à certaines de ses obligations et officialiser le statut de la Commission, de la Bceao et de la Boad, en tant qu'organes participants aux délibérations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Le Traité de l'Uemoa reste cependant muet sur des problèmes aussi cruciaux :

- . la cohésion de l'Union monétaire,
- . la nécessité d'une symétrie entre la participation des États africains et l'exercice de leur responsabilité dans l'ajustement de la parité,
- . le maintien de la stabilité, dans l'hypothèse d'une union autonome vis à vis de la France et d'une Bceao indépendante.
- . la nécessité de maintenir la garantie monétaire, selon un schéma à convenir avec la France ou l'Union européenne.

L'Union économique

Pour l'essentiel, elle se traduit par la définition des orientations de politiques économiques, par la procédure de surveillance multilatérale et par la mise en œuvre du programme de convergence des performances, en vue de l'institution du marché commun et des sept politiques sectorielles retenues (développement des ressources humaines, aménagement du territoire, transport/télécommunications, amélioration de l'environnement, politique agricole, politique énergétique, politique industrielle et minière).

Il manque à ce niveau, l'énoncé clair des principes permettant de clarifier ce qui relève de l'Union, ce qui peut être réalisé à l'initiative d'un nombre limité d'États et ce qui relève de la souveraineté de chaque État. En somme, la définition économique du principe de subsidiarité. Par ailleurs le choix des politiques sectorielles laisse à désirer, aussi bien par rapport aux priorités des États membres que par rapport à l'importance qui leur est accordée, par exemple à la Comesa ou

même à l'Ue. Certains domaines tels que la science et le développement technologique, figurent parmi les objectifs de ces entités. La difficulté de concilier les programmes d'ajustement structurel nationaux et le processus d'unification est aussi sous estimée.

L'importance de toutes ses lacunes suggère que le Traité n'a pas suffisamment tenu compte des leçons tirés de la mise en œuvre de l'Uem, de celles des échecs de l'Umoa et de la Ceao.

Situation actuelle

En 1994, des changements stratégiques sont intervenus dans les domaines suivants:

- . le régime de change du Fcfa,
- . la politique économique commune,
- . le régime de coordination de la politique monétaire, et
- . le processus décisionnel au sein de la Zone Franc.

Comme on l'a vu au chapitre 14 ces deux derniers changements sont restés au second plan, étant donné l'importance exagérée accordée à la dévaluation du Fcfa. Ces changements sont avant tout la conséquence du choix effectué par la France en 1987, d'intégrer la bande étroite du Sme et de se mettre en conformité avec les engagements souscrits dans le cadre de l'Uem. Aussi, il est à craindre qu'à chaque étape ou temps fort de la construction de l'Uem, le coût de l'inaction au sein de l'Uemoa risque encore d'être plus élevé que celui de la dévaluation de Janvier 1994.

Certains événements qui vont survenir avant l'an 2000, méritent d'être particulièrement surveillés :

- 1996 : Révision institutionnelle du Traité de l'Ue.
- 1997 : Entrée en vigueur du Seb, préparée dès 1996 par l'Institut monétaire européen.
- 1997 : Préparation du passage *de jure* ou *de facto* à la monnaie unique,
- 1999 : Passage à la troisième étape de l'Uem,

Problèmes urgents pour la Commission

Parmi les urgences, outre la mise en place du dispositif institutionnel de l'Uemoa, la liquidation de l'héritage de la Ceao, figure la définition des étapes permettant d'achever l'Uemoa, pour mieux tirer partie de l'Union Européenne, en tant que partenaire privilégié, tout en éliminant les conséquences négatives de sa construction, qui ne manqueront pas de surgir pour l'Afrique, avant l'an 2000.

La dernière section de ce livre est consacrée à la proposition d'un agenda pour l'Uemoa.

AGENDA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'UEMOA

Transformer définitivement l'Umoa en Uemoa par:

- . l'élaboration du programme du marché commun et des politiques sectorielles, y compris dans le domaine de la recherche et du développement technologique, le tourisme, l'information, le secteur privé, l'intégration des femmes, la culture, la santé,
- . l'élaboration des recommandations précises en vue de la convergence économique nominale (prix, coûts, situations budgétaires, balances des paiements),
- . La négociation de la cohésion de l'Uemoa, par le retrait de la France de toutes les instances de la zone d'émission Bceao,
- . la définition des obligations des États dans la fixation de la parité ainsi que leurs responsabilités dans les ajustements,
- . la négociation de l'abandon de l'usage non acté conféré à la France, dans la modification de la parité,
- . l'acquisition dans la pratique, par l'Uemoa de la souveraineté qui l'emporte sur celles des États membres,
- . le maintien de l'obligation pour les États de participer au régime de change,
- . le maintien de la stabilité par la négociation avec la France et/ou de l'Ue du statut de garant en dernier ressort.

Assurer la convergence des performances, renforcer l'indépendance de la Bceao par :

- . la mise en œuvre du programme du marché commun et des politiques sectorielles,
- . la mise en œuvre du programme de convergence économique nominale et de la procédure de surveillance multilatérale,
- . la détermination du taux de change d'équilibre si nécessaire,
- . l'établissement des règles d'indépendance de la Bceao, vis à vis des États et de la France et mise en place des procédures de contrôle démocratique de son fonctionnement,
- . étude de la faisabilité pour l'Afrique d'une Unité de compte s'appuyant sur l'Ecu (l'idée de Zone Ecu-Afrique), à partir de la Zone Fcfa intégrée.

Élargissement et mandat régional dans les domaines pour lesquels l'Uemoa dispose d'un avantage comparatif à l'échelle africaine par:

- . la fixation des conditions pour parachever l'Uemoa,
- . la mise en œuvre du principe de subsidiarité,
- . la définition des conditions de l'élargissement de l'Uemoa.
- . la négociation de l'élargissement de l'Uemoa aux pays voisins,
- . la passage au processus d'intégration au sein de la Cedeao en tant que première étape du Traité d'Abuja,
- . l'ouverture des négociations en vue d'une unité de compte unique pour

les pays d'Afrique qui le souhaitent de la Zone Fcfa et parmi les pays membres du groupe des Acp.

NOTES

Les notes suivantes renvoient parfois à des références postérieures à 1991, donc qui ne sont pas comprises dans la bibliographie donnée à la fin de ce livre.

- 1 La signature du Traité instituant l'Uemoa ne signifie nullement que l'Umoa cesse d'exister en tant qu'institution (voir notamment Article 3, 16 et 22 du Traité de l'Uemoa et chapitre 16 de ce livre).
- 2 Depuis l'entrée en vigueur de la phase de transition du Traité de Maastricht ces dispositions sont devenues caduques. Les nouvelles dispositions consacrent l'indépendance de la Banque de France, vis à vis de l'État et vis à vis de la politique monétaire française en vertu de l'Article 107 du Traité. Pour un examen de l'organisation de la coopération française voir : Séries des examens en matière de coopération pour le développement, France, Ocde, 1994 n° 2, et le rapport d' André Duffaure au Conseil économique et social : Développement du tiers monde et coopération française ; 1993.
- 3 Compte non tenu de la concertation qui a précédé la dévaluation du Fcfa en 1994.
- 4 Depuis 1994 ce principe est battu en brèche par la décision prise par les États membres de décider de la dévaluation du Franc Cfa, quand bien même la France reconnaît en avoir été l'instigateur. (voir Annexe 1 et 4)
- 5 Le Sénégal était considéré pendant quelque temps "comme si" il était un Pma mais ce pays a été finalement sorti de cette catégorie.
- 6 Comores a conclu un accord avec le Fmi en 1992.
- 7 Voir Séries des examens... France, Ocde, 1994 op cit.
- 8 Voir le dossier sur la dévaluation du Fcfa publié par Économie Internationale N° 58 1994, en particulier l'article de P.Villa: Dévaluation du Fcfa et profitabilité à l'exportation. Voir aussi M. A. Kiguel e.a : Dévaluation in low-inflation economies, Policy research paper 1224; The World Bank.
- 10 Pour une typologie plus complète des chocs voir Economie Européenne : Marché Unique, Monnaie Unique, Octobre 1989, page 153.
- 9 Pour une analyse récente de l'impact des termes de l'échange en Zone Franc voir l'article de G.Collange e.a dans Économie Internationale 1994 op cit.
- 10 Puisque M. Camdessus affirme qu'avec la dévaluation du Fcfa survenu en 1994 " nous avons l'impression d'établir une parité pour les 30 années qui viennent" la conclusion reste toujours valable. Interview au Figaro Économique; 18 Janvier 1994, Page 36.
- 11 C'est ce modèle qui inspire toute l'école française de l'économie internationale notamment en ce qui concerne la réforme du système monétaire international. Voir : Revue d'Économie Politique : l'Europe et la coordination des politiques monétaires n° 101 ; 1991
Comité pour l'histoire monétaire : Actes des colloques : du Franc Poincaré à l'Écu, 1992.
Id : Actes du colloque : la France et les institutions de Bretton Woods, 1994.

- M. Bordo e.a : La France et le système de Bretton Woods; Revue d'Économie financière, n° 26 1993
- Économie Internationale : Cinquante ans après Breton Woods n° 59, 1994
- 12 Sans parler des crises de 1993.
- 13 En Septembre 1993 les marges de fluctuations ont été considérablement élargies à plus ou moins 15% ; ce que d'aucuns n'ont pas hésité à qualifier comme un simple retour au flottement des monnaies européennes et un régime de concurrence entre les monnaies et d'autres comme une sanction infligée par les marchés financiers au Douze dans leur incapacité à mener une politique économique unique. Mais dans la pratique les pays s'attachent à rester dans la marge précédente.
- 14 Sauf à la faveur d'une intégration spectaculaire de l'AeLe et de l'Europe de l'Est, en l'absence de tout effort d'intégration totale dans les autres blocs commerciaux.
- 15 Métaphore inspirée par le paradigme de la corde faite de fibre tressées que L. Wittgenstein a proposé dans son Traité logico-philosophique.
- 16 S. Nana Sinkam: le Système monétaire international, une nouvelle dimension; 1991.
- 17 Cea: Étude sur les taux de change multiples; 1990.
- 18 En attendant qu'elle soit rebaptisé on considère qu'il s'agit de l'Ecu.
- 19 Voir le scénario tendanciel, chapitre suivant
- 20 Malgré l'épisode de Septembre 1993; voir note en bas de page n° 13.
- 21 Fmi: Statistiques financières internationales; Décembre 1990.
- 22 Cea : Cadre africain de référence pour l'ajustement structurel (Carpas).
- 23 Voir A. Adedeji : interaction entre structuralisme, ajustement structurel et les politiques de sécurité dans la gestion des politiques e développement ; Ecdpm; 1989 et aussi Cea: Carpas op cit.
- 24 Confère le scénario tendanciel, chapitre 7..
- 25 Il apparaît de plus en plus clairement qu'ils deviendront caducs au cours de la troisième phase de l'Uem.
- 26 Economie européenne n° 44 : Marché unique , monnaie unique; op cit.
- 27 Voir Économie européenne :Évaluation de la compétitivité aux États Unis, au Japon et dans la Communauté européenne; n° 54; 1993.
- 28 Extrait de la Conférence prononcée dans le cadre du 30^e anniversaire de l'Idep, le 11 Février 1994, sous le titre "Impact des changements survenus dans la Zone Franc sur l'intégration régionale en Afrique".
- 29 Banque Mondiale: Rapport mondial sur le développement; 1990.
- 30 Ce chapitre a été publié par le journal Sud Quotidien du 9 Juillet 199 dans sa rubrique " l'Invité de la semaine" sous le titre : " Zone Franc Afrique Europe : conceptualiser les rapports".
- 31 Le Soleil du 15 Avril 1994.
- 32 Cea : Convergence des politiques de coopération et d'intégration régionales; mise en œuvre du Traité instituant la Communauté Économique Africaine; E/Eca/Cm. 20/15; 18 Avril 1994.
- 33 Le Figaro Économie du 28 Janvier; op cit.

33 Déclaration au journal d'information de la Radio sénégalaise, le 7 Juin 1994.

ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

ACP	:	Pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique
AELE	:	Association Européenne de Libre Echange
BDF	:	Banque de France
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEAC	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Est
BCC	:	Banque Centrale des Comores
CAEM	:	Centre Africain d'Études Monétaires
CDEAO	:	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CARPAS	:	Cadre Africain de Référence pour les Programmes d'Ajustement Structurel
CEA	:	Commission Économique pour l'Afrique
CEE	:	Communauté Économique Européenne
DGT	:	Direction Générale du Trésor
DM	:	Monnaie Allemande
DTS	:	Droit de Tirages Spéciaux
ECU	:	European Currency Unit
EAMA	:	États Africains et Malgache Associés
ECPM	:	European Center for Policy Management
ECOM	:	Fonds Européen de Coopération Monétaire
FMA	:	Fonds Monétaire Africain
FME	:	Fonds Monétaire Européen
FMI	:	Fonds Monétaire International
G7	:	Groupe des Sept Pays les plus industrialisés
IFS	:	International Financial Statistics
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PMA	:	Pays les Moins Avancés
PID	:	Pays industriels Développés
PRI	:	Pays à Revenu Intermédiaire
PFR	:	Pays à Faible Revenu
PTOM	:	Pays et Territoire Outre-mer
PVD	:	Pays en Voie de Développement
SROT	:	Situation Résumé des Opérations du Trésor
SME	:	Système Monétaire Européen
SMI	:	Système Monétaire International
UEM	:	Union Économique et Monétaire

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adedeji A.
structurel
Acp 1990 : Interaction entre le structuralisme, l'ajustement
et sécurité alimentaire; étude spéciale Ecdpm
1990 : Report of the host meeting of the Acp/Ec working paper
on the European single market
- Aglietta M. 1990 : Structures économiques et monétaires
financières Revue d'économie financière
1989 : Union monétaire et banque centrale ; Ref
- Allibert R. 1990 : La crise du système bancaire africain Esf
- Amode S. 1990 : Commentaire sur la gestion monétaire dans les
pays africains zone franc ; Caem
- Banque de France 1988 : L'espace financier européen
1988 : Les perspectives monétaires européennes
1989 : Rapport annuel
1974/89 Rappports annuels du Comité monétaire de la zone franc -
Bceao 1989 : Note d'information à l'attention des banques et
établissements de l'Umoa
Rappports annuels
Note d'information statistique
- B. Mondiale 1988 : Rapport sur le développement dans le monde
système financier et développement
1989 : Étude prospective long terme pour l'ass.
1989 : World debt tables
- Beac : Rappports annuels
- Bathia 1985 : Wamu : analytical view; Imf review
- Benichi R. 1990 : Le livre de l'Europe
- Cea 1988 : Carpas/e/eca/cm/15/6 rév. 31990 : mobilisation et
gestion des ressources intérieures et extérieures.
e/eca/trade/90/80
1990 : Système de taux de change multiples - e/eca/cm/1618
1990 : Aafsap : selected policy instruments e/eca/cm/1618
1990 : Étude de politiques des taux d'intérêt différentiels
- e/eca/cm/1619
1990 : Vers l'intégration économique inter régionale
en Afrique - eca/eco/9012
1990 : Étude de faisabilité du Fonds monétaire africain . une
mise à jour - e/eca/trade/90/12
1990 : Rapport intérimaire sur la création de la Communauté
économique africain - e/eca/cm/16/38
1990 : La 4^e Convention Acp/Cee; principales
caractéristiques et leur incidence sur
le développement de l'Afrique. - e/eca/cm/16/31
1990 : Rapport intérimaire sur le suivi du carpas au 28 février
1989
1990 : Analyse of the impact of exchange rate fluctuation

- of the major currencies the world african countries -
/eca/trade/90/31
- Courrier Le - Rapports annuels
1990 : Convention Acp/Cee
- Cgp 1987 : Perspectives et financement de l'économie française ;
Tome 1, 2, 3 - documentation française
- Commission
Européenne 1988 : Évaluation des effets économiques
potentiels e l'achèvement du marché
intérieur - Économie européenne
1990 : Marché unique - monnaie unique - Économie
européenne
1988 : Rapport sur l'Uem
1990 : Communication sur l'Uem
1990 : Uem : le point sur le dossier avant la Confé-
rence intergouvernementale (Dg II) -
1990 : Uem et zone franc "quelques réflexions préliminaire"
(Dg II)
- Club du Sahel
Corkery e.a. 1990 : L'aide au développement à la fin de la décennie 1990
1990 : Action des pouvoirs publics et développement
institutionnel en Afrique Subsaharienne; séminaire
- Ecdpm
Delorme M . 1972 : L'association Eama/Cee; Ldj
Diouf M. 1985 : Intégration économique monétaire africaine; Nea
Dembele Y. 1990 : Les implications du marché unique européen
pour les pays africains de la zone franc; Caem
- de la Rosière J. 1990 : L'Uem et son impact pour le Smi et la zone franc -
communication réunion des Gouverneurs
des banques centrales de la Zone Franc
Lettre au président de la république ; Revue banque
- Economist, the 1990 : A survey of European community
1989 : West africa banking, 9 December
1989 : Africa's french zone : time to devalue, July 90
- Fmi 1986 : The Ems : recent development
1987 : The role of Sdr in the Ims
1990 : The franc zone - document, Agherliv e.a.
1990 : Perspectives de l'économie mondiale
1990 : International financial statistics
- Fondom F.M. 1988 : L'Afrique et l'Europe de 1993 face au défi mondial;
Conférence de Yamoussoukoro
- Gerardin H. 1988 : Intégration monétaire et création de monnaie:
cas de la zone franc ; Économie & société
- Giri J. 1989 : Le Sahel 21^e siècle,; Karthala
Godet M. 1989 : L'Allemagne, une puissance paradoxale; Futuribles
1990 : Europe 93 entre le rêve et la réalité; Futuribles
- Grahl J. ea 1989 : Le coût de Europe néo-libérale - New left
review; traduit par Problèmes économiques
- Guillaumont e.a 1988 : Stratégie de développement compare zone franc et hors
zone franc; Economica

- 1984 : Zone franc et développement africain ; *Économica*
1989 : Monnaie européenne et monnaies africaines
Revue. française d'économie
- 1989 : Les conséquences de grand marché intérieur
et de l'Uem en Europe pour les pays de la zone franc ;
Cerdi
- 1990 : Les Pma : fondements pratiques d'une catégorie;
Afrique relance
- Ghymers F. 1990 : L'Europe en tant qu'acteur du Smi ;
communication congrès Cifop
- Haberer J.Y. 1981 : Les problèmes de l'identité monétaire
européenne ; Communication à la conférence
de l'Institut A. Comte
- Ifri 1989 : Europe 92 ; l'intégration financière; *Masson*
Ramses 1986/1991
- Julienne R. 1989 : vingt d'institutions monétaires ouest-
africaines; *L'harmattan*
- Lebegue D. ea 1988 : Le Trésor et la politique financière; *Monchretien*
Jacquemot D. 1990 : Politique de change et ajustement en
Afrique ; Documentation française
- Krause L.B. 1973 : European monetary unification and this
meaning for the US; *Brookings Institute*
- Kouame P. 1988 : Intégration monétaire et croissance économique en
A.O. ;
Nea
- la Geniere R. 1992 : Aspects monétaires de l'échéance 92 ; *Revue Banque*
Laidy Z. 1989 : Enquête sur la banque mondiale; *Fayard*
- Lamfalussy A. 1990 : Conclusion du 60^e rapport annuel de la Bri
la Fournière X. 1970 : Les problèmes monétaires de la zone franc :
un bilan rapport au conseil économique social, France
- le Cacheux J. 1987 : les contradiction du Sme ; lettres de l'Ofce
Lelart M. 1986 : Zone monétaire et convertibilité
l'expérience africaine ; *Économie & société.*
- le Monde 1990 : L'histoire mouvementée du franc;
Dossiers et documents
- 1990 : Les banques centrales dans la construction européenne
- l'Heriteau M. 1987 : Zone franc dans une perspective d'ajustement et de
croissance ; *Ccce*
- Louis R.V. 1990 : Du Sme à l'Union monétaire; document Cce
Lelart M. 1988 : Les opérations du Fmi ; *Économica*
- Mahmoud M. 1989 : L'endettement extérieur des pays de l'Afrique de
l'ouest;
Caem
- Marois B. 1990 : Les conséquences de l'acte unique sur les stratégies des
banques françaises ; *Revue Banque*
- Mc kinnon R. 1988 : Comment créer une zone monétaire - États-Unis,
Europe,
Japon; traduit par *Problèmes économiques ;*
Novembre 1988
- Mc Lenaghan 1982 : Currency convertibility in the Ecowas; *Imf*

- Nana - sinkam S. 1978 : Monetary integration and theory of optimum currency area in Africa; New Babylon
 1978 : Les pcpd dans la jungle du système monétaire international des taux de change; *Économica*
 1991 : Le système monétaire international; une nouvelle dimension; *Seuil*
 1989 : Structure et rôle des banques dans les économies des pcpd ; note non publiée
- Nkueté J. 1981 : Le franc cfa face aux mutations des grandes unités de compte - ed. Cle
- Ocde 1984 : Échanges internationaux de services, secteur bancaire
 1990 : l'aide au développement ; rapport du Cad
- Odi 1990 : Preliminary analysis of the difference in economic performance between french zone and other Ssa countries
- Oua 1989 : Établissement d'une communauté économique africaine
- Pastré O. 1985 : La modernisation des banques françaises; Documentation française
- Pohl, K.O. 1990 : Plaidoyer pour une politique monétaire indépendante ; le Monde
- Sy S.D.. 1990 : Impact de l'évolution du Sme sur les pays africains ; draft pour le Secrétariat Acp/Cee
- Salin P. 1990 : La vérité sur la monnaie ; O. Jacob
- Stevens C. 1990 : Les négociations d'Uruguay round et la mise en place du grand marché européen de 199 , conséquences pour l'avenir entre la coopération entre la Cee et les Acp; Ecpdm
- Taylor A.B. 1981 : Impact du Sme sur les pays africains; symposium Caem
- Thirlwall A.B. 1988 : Les théories d'ajustement de la balance de paiements : une analyse critique ; Royal bank of scotland review; trad, *Problèmes économiques*
- Triffin R. 1983 : The future of the Ems ans the Ecu ? ; Ceps
- Vinay B. 1988 : Zone franc et coopération monétaire ; Documentation française
- Vallée O. 1989 : Le prix de l'argent Cfa ; Karthala
- Wagacha M. 1989 : Le problème de l'union monétaire dans les pays africains; Caem
- Usaid 1989 : African economic policy reform; Sénégal
- Yao F. 1988 : L'expérience de la Bceao et de la Beac; Caem
- Van Hoek, F. 1990 : Regional integration and cooperation in Europe : lessons to be learned ; Ecdpm
- Vizy M. 1989 : La zone franc; Documentation française
 Caem : Analyse des nouvelles financières;
 : Revue financière ; Cahiers; Actes de symposium.